

**Concours commun**  
**AGENT DES FINANCES PUBLIQUES,**  
**DOUANES ET CCRF**



# Concours commun AGENT DES FINANCES PUBLIQUES, DOUANES ET CCRF

## Tout-en-un

### **Frédéric Lephay**

Enseignant formateur en français, culture générale, communication, histoire-géographie

### **Pierre Siroteau**

Formateur aux épreuves écrites et orales des concours des fonctions publiques territoriales et d'État.  
Membre de jury de concours de catégorie C à A (CIG Petite Couronne)

### **Marie-Virginie Speller**

Enseignante en mathématiques et statistiques, elle accompagne des candidats pour la préparation de tests et de concours

### **Thibault Couarc'h**

Enseignant en éducation physique et sportive (EPS) et en activité physique adaptée (APA)

**LES + EN**



Pour aller plus loin et mettre toutes les chances de votre côté, des ressources complémentaires sont disponibles sur le site [www.dunod.com](http://www.dunod.com).

Connectez-vous à la page de l'ouvrage (grâce aux menus déroulants, ou en saisissant le titre, l'auteur ou l'ISBN dans le champ de recherche de la page d'accueil). Sur la page de l'ouvrage, sous la couverture, cliquez sur le lien « LES + EN LIGNE ».

Direction artistique : Élisabeth Hébert

Image de couverture : Shutterstock © tshun

Maquette intérieure : Caroline Joubert (Atelier du Livre)

Mise en page : Belle Page

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2022

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN : 978-2-10-083440-2

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

# Sommaire

De candidats à professionnels	1
L'épreuve de pré-admissibilité	9

## Épreuve de pré-admissibilité

### Français

<b>1. Grammaire</b>	12
1. Rappels de grammaire	12
2. Les noms	12
3. Les déterminants	14
4. Les adjectifs et les participes passés	16
<b>2. Conjugaison</b>	19
1. Les temps simples de l'indicatif et du conditionnel	19
2. Les temps composés de l'indicatif	23
3. Les temps simples et composés du subjonctif	24
<b>3. Vocabulaire</b>	27
1. Les homonymes	27
2. Les expressions homonymiques et calembours	27
3. Les principaux paronymes	28
4. Les homonymes grammaticaux	29
5. Les terminaisons homonymiques	31
<b>Entraînement</b>	32

## Épreuve de pré-admissibilité

### Connaissances générales

<b>1. Les écrivains et leurs œuvres majeures</b>	42
1. La Grèce antique (- 776, - 336)	42
2. La Rome antique (- 753 - V <sup>e</sup> siècle)	42
3. Les auteurs du Moyen Âge (500-1500)	43
4. Le XVI <sup>e</sup> siècle	43
5. Le XVII <sup>e</sup> siècle	44

6. Le XVIII <sup>e</sup> siècle	44
7. Le XIX <sup>e</sup> siècle	44
8. Le XX <sup>e</sup> siècle	45
9. Les romanciers et poètes contemporains	46
<b>2. Les lauréats de la littérature</b>	47
1. Les prix Nobel de la littérature internationale durant les 10 dernières années	47
2. Les Nobels français	48
3. Les lauréats des différents prix littéraires en France, entre 2018 et 2019	49
<b>3. Les peintres et leurs œuvres majeures</b>	50
1. Le XVI <sup>e</sup> siècle	50
2. Les XVII <sup>e</sup> et XVIII <sup>e</sup> siècles	50
3. Le XIX <sup>e</sup> siècle	50
4. Le XX <sup>e</sup> siècle	51
<b>4. Les plus beaux musées de France</b>	52
<b>5. Les nouvelles régions de France</b>	53
<b>6. Les pays du monde et leur capitale administrative</b>	54
1. L'Europe des 28 en 2019	54
2. Les pays d'Europe ne dépendant pas de l'UE	55
3. Les pays d'Afrique	55
4. Les pays d'Asie	56
5. Les pays d'Amérique du Nord	56
6. Les pays d'Amérique du Sud	56
7. Les pays du Moyen Orient	57
8. Les pays de l'Océanie	57
<b>7. Les évolutions sociales en France</b>	58
1. Les politiques sociales depuis 1789	58
2. L'évolution des droits civiques	59
<b>8. Les grandes dates historiques depuis 1789</b>	60
1. La I <sup>re</sup> République (1792-1795)	60
2. Le Directoire (1795-1799)	60
3. Le Consulat (1799-1804)	60
4. Le Premier Empire (1804-1814)	60
5. La Restauration (1814-1830) – la Monarchie de juillet (1830-1848)	61
6. La II <sup>e</sup> République (1848-1852)	61
7. Le Second Empire (1852-1870)	61
8. La III <sup>e</sup> République (1870-1945)	61
9. La première guerre mondiale et les batailles célèbres	61
10. L'entre-deux guerres	62
11. La seconde guerre mondiale	62
12. La IV <sup>e</sup> République (1946-1958)	62
13. La V <sup>e</sup> République (1958-)	63

<b>9. L'élection des différentes institutions de la V<sup>e</sup> République</b>	64
<b>10. Le rôle des représentants de la V<sup>e</sup> République</b>	65
1. Les fonctions du président de la République	65
2. Les fonctions du Premier ministre	66
3. Les fonctions des ministres	66
4. Les fonctions d'un député	67
5. Les fonctions du Conseil constitutionnel	67
<b>11. L'organisation des 3 pouvoirs de la V<sup>e</sup> République</b>	69
<b>12. Le parcours d'une loi du projet au décret d'application</b>	70
1. La voie classique	70
2. Les cas particuliers	71
<b>13. La France en chiffres</b>	72
<b>14. La construction européenne en quelques dates</b>	73
<b>Entraînement</b>	76

## Épreuve de pré-admissibilité

### Calcul

<b>1. Calcul mental</b>	80
1. Les vingt premiers carrés	80
2. Les douze premiers cubes	80
3. Les tables de 11 et 12	80
4. Les puissances de 2 et de 3	80
5. Les identités remarquables	80
6. Les astuces calculatoires	81
<b>2. Divisibilité</b>	82
1. Les propriétés de la divisibilité	82
2. Les nombres premiers	82
3. Les notions de PGCD et de PPCM	82
<b>3. Fractions, puissances, racines carrées</b>	84
1. Les fractions	84
2. Les puissances	84
3. Les racines carrées	85
<b>4. Pourcentages</b>	86
1. L'augmentation ou la diminution en pourcentage	86
2. Les astuces calculatoires	86

<b>5. Conversions</b>	87
1. Les conversions de distances, masses et volumes	87
2. Les conversions de superficies	87
3. Les conversions de volumes	87
4. Les conversions de durées	87
5. Les conversions de vitesses	87
6. les conversions de monnaies	88
7. Calculer une distance réelle ou une distance apparente	88
<b>6. Développement et factorisation</b>	89
1. Développer une expression	89
2. Factoriser une expression	89
3. Les identités remarquables	89
<b>7. Équations et inéquations</b>	90
1. Les équations	90
2. Les inéquations	90
3. Les polynômes du second degré	91
<b>8. Systèmes</b>	92
1. Les systèmes d'équations	92
2. Les systèmes d'inéquations	92
<b>9. Géométrie – Théorèmes célèbres</b>	93
1. Les théorèmes célèbres	93
2. Les droites remarquables d'un triangle	94
<b>10. Géométrie – Figures usuelles</b>	95
<b>Entraînement</b>	96

**Épreuve de  
pré-admissibilité**

**Raisonnement**

<b>1. Les séries lettrées</b>	108
1. Propriétés des lettres	108
2. Les différentes logiques	108
3. L'intrus d'une série	109
<b>2. Les séries chiffrées</b>	110
1. Les progressions	110
2. Les suites de nombres avec un coefficient multiplicateur variable	111
3. Les autres suites	111
4. Les séries logiques de chiffres	112
5. L'intrus d'une série	113



<b>3. Les séries de chiffres et de lettres</b>	114
1. Le rang des lettres d'un mot	114
2. Le nombre de lettres	114
<b>4. La logique verbale</b>	116
1. La sémantique	116
2. Le pluriel de certains noms	116
3. Les anagrammes	117
4. Les palindromes	117
5. Hiérarchie entre les noms	117
<b>5. Les proportions</b>	118
1. La proportionnalité	118
2. Les problèmes de vitesse	118
3. Les problèmes à plusieurs inconnues	119
<b>6. Les séries de symboles</b>	120
1. Les polygones	120
2. Les symétries	120
3. Les déplacements	121
4. Les carrés noirs	121
5. La superposition	121
<b>7. Les dominos</b>	122
1. La variation du nombre de points	122
2. Les progressions	122
3. Les relations entre les points	123
4. Les symétries	123
<b>Entraînement</b>	124

## Épreuve d'admissibilité

### Résolution d'un cas pratique

<b>1. Présentation de l'épreuve</b>	134
1. L'épreuve	134
2. La gestion du temps : adopter une stratégie gagnante	135
<b>2. Bien comprendre le sujet et recenser les éléments de réponse</b>	137
1. Analyser la demande	137
2. Analyser le sommaire (liste des documents du dossier)	138
3. Adopter une lecture efficace des documents	139
4. La prise de notes	140

<b>3. Savoir structurer les écrits</b>	142
1. Partie I : « réponse à des questions »	142
2. Partie III : « rédaction »	142
<b>4. Règles communes aux écrits</b>	144
1. Une syntaxe simple	144
2. Une expression sobre et juste	144
3. Une présentation aérée	144
4. Une ponctuation respectée	144
5. Un bon usage des connecteurs logiques (mots de liaison)	146
<b>5. Graphiques et tableau numérique</b>	147
1. Données numériques sous forme de graphique	147
2. Méthodologie de l'élaboration des diagrammes	150
3. Données numériques sous forme de tableau numérique	152
<b>Entraînement</b>	153

## Épreuve d'admission 1

### L'entretien avec le jury

<b>1. Présentation de l'épreuve</b>	162
1. Quelques précisions sur l'épreuve d'admission	162
2. Caractéristiques de cet entretien	162
3. La méthode d'évaluation	163
<b>2. Conseils pour réussir cet entretien</b>	164
1. La préparation	164
2. Travailler sa présentation	165
3. Actualiser ses connaissances	165
4. Apprendre à maîtriser son comportement	165
<b>3. La préparation à l'entretien</b>	166
1. Préparer sa présentation	166
2. Se préparer à répondre aux questions du jury	166
<b>4. L'entretien</b>	168
1. Le début de l'entretien	168
2. La présentation	168
3. L'échange avec le jury	168
4. La fin de l'entretien avec le jury	168

## Épreuve d'admission 2

### Exercices physiques

<b>1. Présentation de l'épreuve</b>	170
1. Les épreuves	170
2. Les dispenses	170
<b>2. Conseils pour bien commencer</b>	171
1. Une tenue adaptée	171
2. Une bonne hygiène de vie	171
3. Vous équipez pour mieux évaluer vos performances et votre progression	171
4. Anticiper sa préparation	171
5. Ne pas négliger les échauffements	172
<b>3. Organisation de l'entraînement</b>	173
1. Test d'endurance musculaire des membres supérieurs (« les pompes »)	173
2. Épreuve d'endurance musculaire du bas du dos et de la ceinture pelvienne (« le gainage »)	174
3. Préparation à l'épreuve du 60 m	175
4. Préparation à l'épreuve du 2 000 m	176
<b>4. Présentation des barèmes de notation</b>	179

## Sujets corrigés

### Pré-admissibilité, Admissibilité, Admission

<b>Sujet 1 : pré-admissibilité : Annales 2020</b>	182
<b>Sujet 2 : pré-admissibilité : Annales 2019</b>	202
<b>Sujet 3 : pré-admissibilité : Annales 2018</b>	223
<b>Sujet 4 : pré-admissibilité : Annales 2017</b>	244
<b>Sujet 5 : admissibilité : Annales 2020</b>	260
<b>Sujet 6 : admissibilité : Annales 2019</b>	291
<b>Sujet 7 : admissibilité : Annales 2018</b>	315
<b>Sujet 8 : admissibilité : Répondre aux questions du jury</b>	341



# De candidats à professionnels

## 1 Présentation du concours

Depuis 2008, vous pouvez présenter le concours externe d'agent de constatation des douanes dans le cadre d'un concours commun organisé conjointement par la direction générale des finances publiques, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, et la direction générale des douanes et droits indirects.

Il n'existe pas de programme spécifique de révision : les connaissances sont celles requises à la fin du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire et de l'enseignement professionnel de niveau V.

Au moment de votre inscription, en fonction des places offertes, vous devrez choisir de concourir soit dans la branche « administrative », soit dans la branche « surveillance ».

### a. La branche « administrative »

Si vous choisissez la branche « administrative », vous devrez classer par ordre de préférence chacune des administrations (direction générale des douanes et droits indirects, direction générale des finances publiques, direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), pour lesquelles des postes sont ouverts. Ces vœux sont modifiables jusqu'à la date de clôture des inscriptions.

Dans cette branche les activités sont :

- un travail le plus souvent en équipe et au contact du public : suivi et contrôle des opérations du commerce international ;
- un travail sur documents en entreprises dans le secteur des contributions indirectes (tabacs et alcools, métaux précieux, produits pétroliers), perception de taxes sectorielles (sur les poids lourds, les navires de plaisance etc.).

#### Attention

En cas de réussite au concours commun, votre affectation définitive dans l'une des directions ci-dessus dépendra de vos vœux, mais aussi de votre rang de classement au concours.

### b. La branche « surveillance »

Si vous choisissez la branche « surveillance », vous devrez passer une épreuve supplémentaire d'exercices physiques et deviendrez agent de constatation des douanes de la branche de la surveillance.

En tant qu'agent de constatation des douanes, vous exercerez vos fonctions dans l'une des deux branches d'activité de la douane, ce qui vous offre des possibilités de parcours professionnels variés et évolutifs.

Au sein de la branche surveillance, les activités sont :

- un travail au contact du public pour des missions de lutte contre la fraude (trafics de contrefaçons, de stupéfiants, d'espèces animales ou végétales protégées, de marchandises prohibées ou fortement taxées, etc.) ;
- sous certaines conditions (obtention d'une qualification), des fonctions de spécialistes (maître de chien pour la détection des stupéfiants ou des armes et explosifs, technicien ou opérateur radio, mécanicien, marin, etc.).

## 2 Les conditions pour concourir

Il n'y a pas de limite d'âge pour concourir.

### a. Candidature externe

**Pour faire acte de candidature à titre externe au concours**, vous devez obligatoirement :

- **pour tous les candidats** à un emploi d'agent de constatation des douanes : satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement ;
- **pour l'accès à la branche administrative** : posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un des États membres de l'Union européenne ou d'un des États faisant partie de l'accord sur l'espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse. Toutefois, l'accès à certains emplois est réservé aux seuls titulaires de la nationalité française, ces emplois étant liés à l'exercice de prérogatives de puissance publique ou inséparables de l'exercice de la souveraineté nationale ;
- **pour l'accès à la branche de la surveillance** : l'attention est appelée sur le fait que les emplois de cette branche peuvent comporter une participation à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État réservée aux candidats de nationalité française. Vous devez jouir de l'intégralité de vos droits civiques et être en position régulière au regard des dispositions du Code du service national ; les mentions portées au bulletin n° 2 du casier judiciaire doivent être compatibles avec l'exercice des fonctions ;
- **pour les agents de la branche de la surveillance** : il faut remplir les conditions d'aptitude physique particulières exigées pour l'exercice des fonctions (déclaration d'aptitude au service actif par un médecin agréé). Vous devez être titulaire du brevet d'études du premier cycle du second degré (diplôme national du brevet, CAP, BEP) ou d'un diplôme reconnu équivalent, ou justifier d'une expérience professionnelle d'au moins 3 ans à temps plein dans un emploi de niveau au moins équivalent à celui exercé par un agent de constatation des douanes.

À noter que ces conditions de diplômes ou d'expérience professionnelle ne sont pas opposables aux mères et pères d'au moins trois enfants, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau (reconnus par le ministère chargé des Sports).

## b. Candidature interne

**Pour faire acte de candidature à titre interne, vous devez obligatoirement :**

- remplir les conditions indiquées aux trois premiers points du concours externe ;
- être fonctionnaire ou agent de droit public de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière, militaire ou agent en fonction dans l'organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions ;
- justifier d'une année de services publics effectifs (services civils ou militaires) au 1<sup>er</sup> janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

### Remarque

Depuis 2012, les services accomplis en qualité de militaire sont reconnus pour faire acte de candidature à titre interne.

## 3 Les épreuves

### a. Épreuve de pré-admissibilité (durée 1 h 30 min, coefficient 1)

Il s'agit d'une épreuve de QCM d'environ soixante questions. L'objectif est de vérifier les connaissances des candidats en orthographe, conjugaison, vocabulaire, calcul et connaissances générales mais aussi leurs capacités de raisonnement.

### b. Épreuve d'admissibilité (durée 3 h, coefficient 2)

Il s'agit d'une épreuve de cas pratique. L'objectif est de vérifier les capacités des candidats à extraire d'un dossier :

- des informations pour apporter des réponses à des questions ;
- des informations chiffrées pour les présenter sous forme d'histogramme ou pour compléter un tableau ;
- des informations et s'appuyer sur les connaissances du candidat pour rédiger une note de deux pages.

### c. Épreuve d'admission (durée 20 minutes, coefficient 2)

Il s'agit d'un entretien. L'objectif est d'analyser les motivations et les aptitudes à exercer les fonctions spécifiques au sein du ministère.

### d. Épreuve d'admission spécifique aux agents des douanes branche surveillance (coefficient 1)

Il s'agit d'une épreuve physique. L'objectif est de mesurer les aptitudes des candidats, compte tenu des spécificités des missions confiées aux agents des douanes branche surveillance. Ainsi, quatre tests sont à effectuer :

- deux tests d'endurance musculaire (pompes et gainage) ;
- deux courses (60 mètres et 2 000 mètres).

## 4 L'inscription

Le candidat doit constituer un dossier d'inscription demandé auprès des services organisateurs, l'inscription étant réalisée soit par télé inscription directe sur le site Internet ; soit par envoi postal du dossier d'inscription.

Chaque concours fait l'objet d'un arrêté publié au *Journal officiel* précisant le nombre des postes à pourvoir et les dates d'inscription (retrait et dépôt des dossiers). Ces dates sont strictement définies et doivent être impérativement respectées par les candidats. Toute candidature tardive ou incomplète est rejetée.

### **Effectifs et statistiques de réussite pour le concours externe 2018**

	Branche administrative		Branche surveillance	
	Chiffres	Moyenne générale	Chiffres	Moyenne générale
<b>Inscrits</b>	15 883		8 770	
<b>Présents à l'épreuve de pré-admissibilité</b>	7 346		4 266	
<b>Pré-admissibles</b>	5 519	8,49/20	1 555	7,68/20
<b>Admissibles</b>	3 866	9,54/20	414	9,23/20
<b>Admis</b>	992	10,64/20	100	10,44/20
<b>Inscrits sur liste complémentaire</b>	1 148		144	

## 5 Les métiers de la douane

### a. Le cadre d'emplois comprend trois grades

- Agent de constatation des douanes 2<sup>e</sup> classe.
- Agent de constatation principal des douanes 2<sup>e</sup> classe.
- Agent de constatation principal des douanes 1<sup>re</sup> classe.

### b. Les différentes grilles indiciaires

La grille indiciaire d'un agent de constatation des douanes et droits indirects décrit la rémunération brute mensuelle d'un agent de constatation des douanes et droits indirects selon le grade.



### **Agent de constatation principal des douanes 2<sup>e</sup> classe**

*Corps* : Agent de constatation des douanes et droits indirects.

*Grade* : Agent de constatation principal des douanes 2<sup>e</sup> classe - Échelle C2.

*Catégorie* : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	351	328	1 an	1 537,02 €
2	354	330	2 ans	1 546,39 €
3	357	332	2 ans	1 555,76 €
4	362	336	2 ans	1 574,50 €
5	372	343	2 ans	1 607,31 €
6	380	350	2 ans	1 640,11 €
7	403	364	2 ans	1 705,71 €
8	430	380	2 ans	1 780,69 €
9	444	390	3 ans	1 827,55 €
10	459	402	3 ans	1 883,78 €
11	471	411	4 ans	1 925,96 €
12	479	416	-	1 949,39 €

### **Agent de constatation des douanes 1<sup>re</sup> classe**

*Corps* : Agent de constatation des douanes et droits indirects.

*Grade* : Agent de constatation des douanes 1<sup>re</sup> classe - Échelle C1.

*Catégorie* : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	347	325	1 an	1 522,96 €
2	348	326	2 ans	1 527,64 €
3	349	327	2 ans	1 532,33 €
4	351	328	2 ans	1 537,02 €
5	352	329	2 ans	1 541,70 €
6	354	330	2 ans	1 546,39 €
7	356	332	2 ans	1 555,76 €
8	362	336	2 ans	1 574,50 €
9	370	342	3 ans	1 602,62 €
10	386	354	3 ans	1 658,85 €
11	407	367	-	1 719,77 €

## **Agent de constatation principal des douanes 1<sup>re</sup> classe**

*Corps* : Agent de constatation des douanes et droits indirects.

*Grade* : Agent de constatation principal des douanes 1<sup>re</sup> classe - Échelle C3.

*Catégorie* : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	374	345	1 an	1 616,68 €
2	388	355	1 an	1 663,54 €
3	404	365	2 ans	1 710,40 €
4	422	375	2 ans	1 757,26 €
5	445	391	2 ans	1 832,24 €
6	457	400	2 ans	1 874,41 €
7	475	413	3 ans	1 935,33 €
8	499	430	3 ans	2 014,99 €
9	518	445	3 ans	2 085,28 €
10	548	466	-	2 183,69 €

Au traitement brut ci-dessus s'ajoutent éventuellement :

- une indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement pour enfant(s) à charge ainsi que certaines primes.

### **c. Évolution professionnelle**

Les **concours internes** permettent d'évoluer vers les **métiers du contrôle et de l'inspection**.

## **6 Les métiers de la DGCCRF**

### **a. Le cadre d'emplois comprend trois grades**

- Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1<sup>re</sup> classe.
- Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1<sup>re</sup> classe.
- Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 2<sup>e</sup> classe.

#### **Remarque**

Valeur du point au 1<sup>er</sup> février 2017 : 4,686025.

## b. Les différentes grilles indiciaires

La grille indiciaire d'un adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes décrit la rémunération brute mensuelle d'un agent adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes selon le grade.

### **Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1<sup>re</sup> classe**

*Corps* : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

*Grade* : Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1<sup>re</sup> classe - Échelle C3.

*Catégorie* : C.

Échelon	Indice brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	374	345	1 an	1 616,68 €
2	388	355	1 an	1 663,54 €
3	404	365	2 ans	1 710,40 €
4	422	375	2 ans	1 757,26 €
5	445	391	2 ans	1 832,24 €
6	457	400	2 ans	1 874,41 €
7	475	413	3 ans	1 935,33 €
8	499	430	3 ans	2 014,99 €
9	518	445	3 ans	2 085,28 €
10	548	466	-	2 183,69 €

### **Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1<sup>re</sup> classe**

*Corps* : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

*Grade* : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 1<sup>re</sup> classe - Échelle C1.

*Catégorie* : C.

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	347	325	1 an	1 522,96 €
2	348	326	2 ans	1 527,64 €
3	349	327	2 ans	1 532,33 €

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
4	351	328	2 ans	1 537,02 €
5	352	329	2 ans	1 541,70 €
6	354	330	2 ans	1 546,39 €
7	356	332	2 ans	1 555,76 €
8	362	336	2 ans	1 574,50 €
9	370	342	3 ans	1 602,62 €
10	386	354	3 ans	1 658,85 €
11	407	367	-	1 719,77 €

**Adjoint de contrôle principal de la concurrence,  
de la consommation et de la répression des fraudes 2<sup>e</sup> classe**

*Corps* : Adjoint de contrôle de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.

*Grade* : Adjoint de contrôle principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes 2<sup>e</sup> classe - Échelle C2.

*Catégorie* : C.

Échelon	Indice Brut	Indice majoré	Durée	Salaire brut
1	351	328	1 an	1 537,02 €
2	354	330	2 ans	1 546,39 €
3	357	332	2 ans	1 555,76 €
4	362	336	2 ans	1 574,50 €
5	372	343	2 ans	1 607,31 €
6	380	350	2 ans	1 640,11 €
7	403	364	2 ans	1 705,71 €
8	430	380	2 ans	1 780,69 €
9	444	390	3 ans	1 827,55 €
10	459	402	3 ans	1 883,78 €
11	471	411	4 ans	1 925,96 €
12	479	416	-	1 949,39 €

Outre le traitement brut ci-dessus s'ajoutent éventuellement :

- une indemnité de résidence ;
- le supplément familial de traitement pour enfant(s) à charge ainsi que certaines primes.

# L'épreuve de pré-admissibilité

L'épreuve de pré-admissibilité est un questionnaire à choix multiples destiné à vérifier les connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et de grammaire, de connaissances générales et de calcul ainsi que les capacités de raisonnement du candidat. La durée de l'épreuve est de 1 h 30 min, coefficient 1. L'épreuve est composée :

- d'un questionnaire d'orthographe, vocabulaire et grammaire (13 questions) ;
- d'un questionnaire de connaissances générales (15 questions) ;
- d'un questionnaire de calcul (13 questions) ;
- d'un questionnaire de raisonnement (13 questions).

## Remarque

Le nombre de questions peut varier d'une année sur l'autre, le nombre indiqué pour chaque partie est celui des annales de 2016 et de 2017. Les années précédentes il y avait au total 56 questions.

Il faut traiter toutes les questions en une heure et demie. Soit en moyenne une minute quarante secondes par question.

Lisez donc brièvement chaque question et évaluez si elle vous paraît abordable.

Si vous ne parvenez pas à répondre à une question passez à la suivante afin de ne pas perdre de temps. Les questions étant indépendantes, vous pouvez répondre à l'une sans avoir répondu à la précédente.

## Attention

Ne répondez surtout pas au hasard, **toute réponse erronée est sanctionnée.**

## Méthodologie pour chaque matière

### a. Orthographe, vocabulaire et grammaire

Si aucun programme n'est défini par les bulletins officiels, les annales montrent que les questions portent essentiellement sur les exceptions, les difficultés et les confusions homonymiques de la langue française. Les constituants d'une phrase simple et d'une phrase complexe doivent être connus afin d'accorder correctement. La conjugaison est un travail de mémorisation mais aussi de compréhension, chaque temps ayant un sens. L'accord du participe passé doit être parfaitement maîtrisé.

## b. Connaissances générales

Nombre d'informations sont à apprendre par cœur (noms de personnalités, d'œuvres, événements, dates, etc.). Faites-vous des fiches, des frises chronologiques, etc.

L'ampleur de la tâche semble énorme en absence de programme officiel. Il est impossible de tout apprendre, mais s'entraîner régulièrement à faire des QCM est un bon moyen pour à la fois diagnostiquer ses lacunes et acquérir de nouvelles connaissances.

Suivez l'actualité car certaines questions peuvent porter sur des événements récents.

## c. Calcul

Le questionnaire de calcul consiste en une succession de petits problèmes portant sur le programme de mathématiques des classes de collège et de seconde. Il s'agit de questions à quatre ou six choix possibles. Il ne suffit pas de connaître les formules et les propriétés, il faut surtout savoir les utiliser. Pour cela, entraînez-vous avec des exercices quotidiens.

Le jour de l'épreuve :

- lisez brièvement chaque question et évaluez si elle vous paraît abordable ;
- identifiez les théorèmes et propriétés nécessaires pour résoudre le problème ;
- gardez un peu de temps pour vérifier vos calculs et vous relire.

## d. Raisonnement

Le questionnaire de raisonnement consiste en une succession d'énigmes. Il s'agit de questions à quatre ou six choix possibles. Ces tests dits « psychotechniques » permettent au jury d'évaluer les capacités de résolution de problème des candidats. Cette épreuve est difficile dans la mesure où vous n'avez jamais abordé ce type d'exercices en classe.

Entraînez-vous en faisant un maximum d'exercices et d'annales corrigés afin de maîtriser les différentes logiques utilisées dans les problèmes.

# Épreuve de pré-admissibilité

# 1

## Français

- Grammaire
- Conjugaison
- Vocabulaire



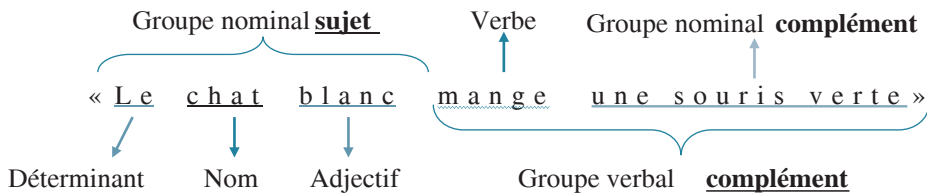
1 h 30 min • Coef 1



## 1 Rappels de grammaire

Pour accorder correctement, il est nécessaire de connaître parfaitement les constituants d'une phrase simple, puis ceux des phrases complexes comme les pronoms relatifs. Une phrase simple est composée :

- **d'un groupe nominal** dont la fonction est d'être sujet (déterminant, nom, et, pour préciser l'objet dont on parle, d'un adjectif qui qualifie/modifie la représentation du nom) ;
- **d'un groupe verbal**, composé d'un verbe et d'un groupe nominal visant à compléter le verbe.



## 2 Les noms

Comme son nom l'indique, le nom est le noyau central du groupe nominal. Sauf rares exceptions (qu'il faut connaître), le nom est **soit masculin, soit féminin**.

Pour accorder correctement les constituants d'un groupe nominal, comme le déterminant et les adjectifs, il convient de connaître parfaitement le genre (masculin/féminin) des noms.

### a. Le genre des noms

Il est impératif de connaître la nature des noms pour choisir à bon escient les déterminants et accorder correctement les adjectifs et les pronoms. L'usage oral fautif trompe parfois. Voici une liste de noms dont le choix du genre pose problème :

- **les noms masculins** : un air, un abîme, un acrostiche, un adage, un ail, un alvéole, un amalgame, un ambre, un amiante, un amphibie, un anathème, un antidote, un antipode, un aparté, un aphte, un apogée, un appendice, un arcane, un argent, un armistice, un arôme, un artifice, un asphalte, un astérisque, un augure, un autodafé, un balustre, un camée, un cerne, un chrysanthème, un coryphée, un éclair, un edelweiss, un effluve, un éloge, un élysée, un emblème, un emplâtre, un encéphale, un en-tête, un entracte, un épilogue, un équinoxe, un esclandre, un escompte, un exode, un girofle, un haltère, un hémisphère, un hémistiche, un hyménée, un hymne, un incendie, un insigne, un interstice, un intervalle, un ivoire, un linge, un mausolée, un obélisque, un opprobre, un orbe, un ouvrage, un pétale, un planisphère, un pleur, un rail, un tentacule, un volatile.



- **les noms féminins** : une aire, une acoustique, une acné, une agrafe, une alèse, une alcôve, une algèbre, une amnistie, une anagramme, une ancre, une anicroche, une ankylose, une anse, une antichambre, une apostrophe, une apothéose, une argile, une artère, une aspirine, une atmosphère, une autoroute, une azalée, une bolée, une câpre, une chrysalide, une disparate, une ébène, une échappatoire, une écharde, une écritoire, une éphéméride, une épigramme, une épigraphe, une épitaphe, une épître, une équivoque, une gemme, une gent, une glaire, une hécatombe, une idylle, une immondice, une interview, une mandibule, une oasis, une octave, une odyssee, une omoplate, une orbite, une oriflamme, une paroi, une patère, une pléthore, une primeur, une psyché, une réglisse, une sentinelle, une stalagmite, une stalactite.

### Remarques

- Certains noms possèdent les deux genres. Toutefois, selon le genre, ceux-ci ont un sens différent : un aide de camp / une aide précieuse. Si un aigle est un oiseau, une aigle est un blason.
- Le nom « **amour** » est masculin lorsqu'il n'y en a qu'un seul : un amour heureux. En revanche, lorsqu'il y en a plusieurs, les « amours » sont heureuses et hasardeuses, elles deviennent féminines. Il en va de même pour les noms « **délice** » et « **orgue** », les seules exceptions.

## b. Le pluriel des noms composés

### Noms composés prenant toujours la marque du pluriel

- **Noms + adjectifs** : les deux éléments sont variables.
- **Ex.** : des rouges-gorges, des marteaux-piqueurs (hormis des « nouveau-nés » puisque nouveau est « adverbialisé »).
- **Adjectif + adjectif** : les deux éléments sont variables.
- **Ex.** : des sauces aigres-douces.

### Attention

Si le deuxième nom peut être ou non – de manière sous-entendue – introduit par une **préposition**, il ne prend pas la marque du pluriel.

**Ex.** : des pauses-café (sous-entendu : des pauses pour le café), des arcs-en-ciel.

### Noms composés dont un seul constituant ne prend pas la marque du pluriel

- **Adverbe + nom** : des arrière-boutiques (seul le nom est variable).
- **Verbe + nom** : le nom final prend un -s en fonction de la logique : un porte-avions (il porte des avions), des chasse-neige (ils chassent la neige).
- **Nom écrit à moitié + nom** : c'est la demi-finale.

### Noms composés invariables

- **Verbe + verbe** : des laissez-passer.
- **Verbe + adverbe** : des passe-partout.
- **Verbe + conjonction + verbe** : des va-et-vient.
- **Phrase** : des qu'en dira-t-on.

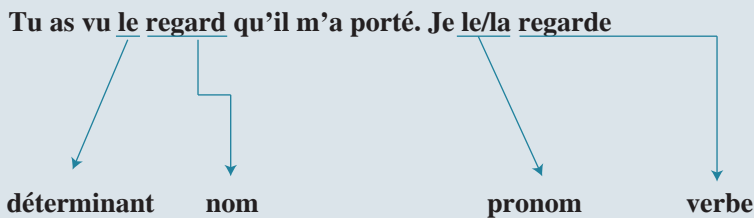
## 3 Les déterminants

Les déterminants, comme le terme l'indique, **déterminent le nombre** (singulier ou pluriel), la quantité. En revanche, ils ne déterminent pas le genre (seul le nom a cette capacité).

### Important

Pour ne pas confondre les déterminants avec les pronoms, il faut savoir que le déterminant ne se place **jamais** devant un verbe, à la différence du pronom.

Ex. :



### a. Particularité des déterminants (in)définis dans une tournure négative

*Un, une, des* ou *le, la, les* dans une formule affirmative devient *de* ou *d'* dans un tour négatif.

Ex. : As-tu de la chance ? Non, je n'ai pas de chance. / Voulez-vous des marrons chauds ? Non, je ne veux pas de marrons.

### b. Les déterminants démonstratifs

	Singulier	Pluriel
Masculin	ce, cet*	ces
Féminin	cette	ces

\*pour des raisons phonétiques, le déterminant démonstratif au masculin singulier s'écrit *cet* devant un nom commençant par une voyelle ou par un « h ».

Ex. : cet homme, cet âne.

Personnes	Singulier		Pluriel
	Masculin	Féminin	Genre indistinct
Je	mon	ma	mes
Tu	ton	ta	tes
Il/Elle/On	son	sa	ses
Nous	notre		nos
Vous	votre		vos
Ils/Elles	leur		leurs

### c. Les déterminants possessifs

Ces déterminants sont particuliers puisqu'ils dépendent étroitement de la personne qui possède quelque chose.

Au concours, la question de la confusion homonymique entre « ces » et « ses » est souvent posée.

Il en va de même pour la question de « leur(s) ». S'il est déterminant, pour l'accorder correctement, il s'agit d'être logique. En effet, il n'est pas rare de voir un rédacteur écrire : « Ils ont travaillé toute leurs vies ». Or, malheureusement, personne n'a plusieurs vies. En revanche, lorsque les noms admettent nécessairement le pluriel comme les jumelles, les chaussettes ou les lunettes « leur » est toujours pluriel. « Ils portent leurs lunettes ».

#### Remarque

Si **leur** est pronom, c'est-à-dire devant un verbe, il est toujours invariable.

### d. Les déterminants numériques / adjectifs numériques

Nous sommes parfois amenés à écrire en toutes lettres les adjectifs ou déterminants numériques ; certaines règles sont à respecter.

- Les déterminants ou adjectifs numériques ne prennent généralement pas la marque du pluriel, hormis vingt, cent et les nombres pris pour des noms : millier(s), million(s), billion(s), trillion(s), milliard(s).
- Quand ils indiquent des vingtaines et des centaines entières, vingt et cent s'accordent. Si un chiffre suit ces déterminants, ceux-ci deviennent invariables.

**Ex. :** Il y avait quatre-vingts personnes. Il y avait deux cents personnes. Il y avait quatre-vingt-deux personnes. Il y avait deux cent trois personnes.

#### Remarque

Mille est invariable.

Pour tous les nombres composés, on place un tiret entre tous les éléments numériques des nombres inférieurs à cent et non reliés par « et ».

**Ex. :** dix mille trois cent quatre-vingt-douze euros / vingt et un euros / vingt-trois euros.

## e. Les déterminants indéfinis

- *Tout, aucun, chaque, maint, nul, plusieurs, tel, quelques, divers, différents, certains*, etc. indiquent une quantité non chiffrée ou une évocation imprécise de personnes ou de choses.
- Certains déterminants indéfinis peuvent s'employer avec un autre déterminant.

**Ex. :** Les **quelques** maisons que j'ai bâties sont magnifiques.

- Les déterminants comptables comme *beaucoup de, trop de, plus de, suffisamment de, tant de, quelques, plusieurs, la plupart de*, etc. admettent nécessairement, par leur sens, des noms au pluriel, à l'exception faite de noms indénombrables.

**Ex. :** Il y a beaucoup de poissons dans cette rivière. / Il y a beaucoup d'eau.

## f. Les déterminants indéfinis distributifs

Certains déterminants ne s'utilisent qu'au singulier : *chaque* (un par un), *chacun*, *n'importe quel(le)*, *tout(e)*, *plus d'un*, *pas un*, *aucun* et *nul*.

**Ex. :** Chaque réponse doit être justifiée. / Tout élève, à toute heure, doit me rapporter ce qu'il a produit.

## g. Les déterminants interrogatifs et exclamatifs

Ces déterminants ont la même forme, ils s'accordent avec le nom qu'ils déterminent.

**Ex. :** Quelle heure est-il ? / Quelle chance as-tu ! / Quels magnifiques astres !

## 4 Les adjectifs et les participes passés

Les adjectifs qualificatifs qualifient/modifient le groupe nominal. Si le nom détermine à lui seul le genre, le déterminant détermine la quantité. L'adjectif, lui, s'accorde en genre et en nombre avec le nom et le déterminant qu'il qualifie. Il est pour ainsi dire la somme des deux en ce qui concerne l'accord.

Pour accorder correctement le groupe nominal, il est donc impératif d'identifier le groupe nominal auquel l'adjectif se rapporte. Ce détail est fondamental puisqu'il arrive d'apposer un adjectif, c'est-à-dire de l'éloigner du groupe nominal.

**Ex. :** **Affamées**, ces brebis broutèrent tant et plus.

## a. La terminaison des adjectifs, des participes passés

Au masculin, singulier ou pluriel, il n'est pas toujours possible d'entendre phonétiquement la terminaison des adjectifs.

### Astuce

Il suffit de mettre l'adjectif ou le participe passé au féminin.

**Ex. :** N'importe lequel de leurs légers mouvements me fit tressaillir. / Elles ont pris le train.

En cas de doute sur la terminaison de l'adjectif « léger » et du participe passé du verbe « prendre », il suffit de les mettre au féminin. *Elle est légère. Cette place est prise.* Si aucune consonne ne se fait entendre, c'est qu'il n'y en a aucune.

**Ex. :** J'ai sali toute la maison. / Elle s'est salie.

## b. Les adjectifs de couleur

Une grande partie des adjectifs de couleur ne s'accordent pas en genre et – surtout – en nombre car ils étaient à l'origine des noms et sont devenus des adjectifs.

### Important

Sont variables les couleurs pures qui n'ont pas d'équivalent comme nom.

**Ex. :** Ces tomates sont rouges / les oranges sont orange.

Parmi les adjectifs de couleurs simples invariables, on compte toutes les couleurs qui se rapportent à des noms d'arbres (*acajou*), de fruits (*orange*, *marron*) de roches (*anthracite*), de légumes (*aubergine*), de boissons (*café*, *cognac*).

### Attention

Huit exceptions sont à prendre en compte : **fauves**, **roses**, **écarlates**, **mauves**, **incarnats**, **pourpres**, **châtains**, **vermeils** (FREMI - PCV) qui prennent la marque du pluriel.

D'autres adjectifs de couleur empruntés à d'autres langues comme *auburn* et *sépia* ne prennent pas la marque du pluriel.

Sont invariables tous les autres adjectifs de couleur, dont ceux qui se rapportent à des couleurs nuancées ou des couleurs composées.

**Ex. :** Des lingettes blanc sale / des vêtements bleu foncé / des skis rouge brique.

## c. Les adjectifs composés

Lorsque les deux éléments sont des adjectifs, les deux s'accordent.

Si le premier élément est une préposition, un adverbe, ou une formule soumise à une abréviation, seul l'adjectif prend la marque du pluriel.

**Ex. :** Des individus sourds-muets / des nations sous-développées / des rayons infra-rouges, etc.

## d. Les règles d'accord des participes passés

### Participe passé employé avec l'auxiliaire être

Il s'accorde en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

**Ex. :** Ces voitures sont arrivées les premières.

### Participe passé employé avec l'auxiliaire avoir

L'accord dépend du complément d'objet direct (COD), et seulement du complément d'objet direct (jamais du sujet) à la différence de l'auxiliaire être.

- Le participe passé **s'accorde** en genre et en nombre **avec son complément d'objet direct** (COD) quand celui-ci est placé avant lui.

**Ex. :** J'ai mangé les provisions que j'ai apportées (J'ai apporté quoi ? Les provisions).